

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2017**

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 13 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2017 et des budgets annexes.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2017 sont estimées à 714 107,40 €.

Elles se répartissent comme suit :

| DÉPENSES (T.T.C) | |
|---|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 357 050,00 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 178 250,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 59 163,00 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 89 132,05 |
| 66 - Charges financières | 14 800,00 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 2 700,00 |
| 022 - Dépenses imprévues | 13 012,35 |
| Total dépenses réelles | 714 107,40 |
| Total dépenses d'ordre | 104 937,60 |
| Total dépenses de fonctionnement | 819 045,00 |

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et pour les temps d'activités périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel.

L'effectif de la commune est de 5 agents (4.30 Equivalents Temps Plein) :

- o 3 agents titulaires,
- o 2 agents contractuels.

Deux agents contractuels supplémentaires ont été recrutés pour effectuer le recensement de la population en début d'année.

Les salaires du personnel ont été revalorisés de 0.60% au 1^{er} février 2017 et les cotisations sociales sont en augmentation.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 46 277,00 €.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Les dépenses d'ordre (sans décaissement) représentent 104 937,60 € en 2017. Elles comprennent la valeur comptable des terrains de la Z.A. Les Carrioux transférés à la Communauté de Communes Haut-Bugey ainsi qu'une somme de 40 000,00 €, inscrite en prévision d'un éventuel virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 819 045,00 € en 2017 dont 285 264,23 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

| RECETTES (T.T.C.) | |
|--|-------------------|
| 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 60 834,00 |
| 73 - Impôts et taxes | 240 225,00 |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 149 711,77 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 82 210,00 |
| 77 - Produits exceptionnels | 800,00 |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 285 264,23 |
| Total recettes de fonctionnement | 819 045,00 |

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par la facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
Le produit fiscal attendu est estimé pour 2017 à 154 982,00 €.
- l'attribution de compensation de la Communauté de Communes Haut-Bugey : 85 243,00 €.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 76 893,00 € contre 87 208,00 € en 2016, soit une baisse de 12 %.
Cette année encore la commune sera contributrice à l'effort de redressement des finances publiques.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 36 592,00 € contre 35 157,00 € en 2016, soit une augmentation de 4 %.
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse de 9 % : 10 028,00 € contre 11 062,00 € en 2016.

Ainsi que les diverses participations du département.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations,
Le montant prévu est en baisse par rapport à l'année 2016 du fait de la vacance de certains appartements.
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 35 000,00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que les années précédentes :

| | Commune |
|-------------------------------------|----------------|
| Taxe d'habitation | 7,10 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 9.20 % |
| Taxe sur le foncier non-bâti | 47.57 % |

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2017 sont estimées à 427 307.00 euros.

Elles se répartissent comme suit :

| DEPENSES (T.T.C.) | |
|--|-------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 16 100,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 15 080,00 |
| Opérations | |
| 148 - INFORMATISATION | 2 000,00 |
| 149 – VOIRIE | 10 000,00 |
| 155 - TERRAINS RURAUX | 14 000,00 |
| 159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX | 95 000,00 |
| 165 - AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE | 3 227,00 |
| 169 – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS | 271 900,00 |
| Total dépenses d'investissement | 427 307,00 |

Les principaux investissements prévus pour l'année 2017 sont les suivants :

- **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :**
 - o Acquisition d'une saleuse,
 - o Extension de réseaux secs,
 - o Achat d'un défibrillateur.

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- o Réfection de la toiture de l'aile sud de l'école communale,
- o Rénovation de 2 appartements communaux au 2ème étage du bâtiment de la Sivollière.

- Opération, 165 : Cœur de village :

- o Eclairage public :
 - Mise en conformité d'une armoire de commande et d'une horloge.

- Opération n° 169 : Accessibilité des bâtiments communaux :

- suivant le calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 427 307,00 €, dont :

- recettes réelles : 322 369,40 €,
- recettes d'ordre (voir le détail page 2) : 104 937,60 €,
- excédent d'investissement reporté de l'année 2016 : 5 912.41 €.

Elles se répartissent comme suit :

| RECETTES (T.T.C) | |
|--|-------------------|
| 001 - Excédent d'investissement reporté | 5 912,41 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 83 500,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 999.80 |
| 27 – Autres immobilisations financières | 39 157.19 |
| 165 - AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE | 2 900.00 |
| 169 – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS | 189 900.00 |
| Total recettes réelles | 322 369.40 |
| Total recettes d'ordre | 104 937.60 |
| Total recettes d'investissement | 427 307.00 |

Pour l'équilibre du budget et l'exécution des travaux d'accessibilité, il est nécessaire d'avoir recours à l'emprunt, suivant le montant des travaux.

Par ailleurs, il convient de noter que pour financer les principaux projets, des dossiers de demande de subventions ont été déposés auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Conseil Départemental, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Syndicat Intercommunal d'énergie et de l'E-communication de l'Ain et de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

IV. L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement nette dégagée sur l'exercice 2016 permet de participer aux opérations d'investissement à hauteur de 85 521,00 €. Le reste des financements étant couvert par l'emprunt.

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte des deux emprunts (voir le paragraphe correspondant du compte administratif 2016).

Un nouvel emprunt sera réalisé durant l'année 2017, à hauteur des besoins réels suivant le déroulement des travaux.

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Eau et Assainissement »

➤ Section de fonctionnement

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|---|-------------------|--|-------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 50 500,00 | 70 - Vente de produits finis, prestations de services, | 78 699,11 |
| 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 5 000,00 | 75 - Autres produits de gestion courante | 5 000,00 |
| 014 - Atténuations de produits | 10 400,00 | 76 - Produits financiers | 8 591,70 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 51 000,00 | 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 64 359,19 |
| 66 - Charges financières | 8 571,57 | | |
| 67 – Charges exceptionnelles | 1 854,13 | | |
| 022 – Dépenses imprévues | 390,71 | | |
| Total dépenses réelles | 127 71,41 | Total recettes réelles | 156 650,00 |
| Total dépenses d'ordre | 29 283,59 | Total recettes d'ordre | 350,00 |
| Total dépenses de fonctionnement | 157 000,00 | Total recettes de fonctionnement | 157 000,00 |

➤ Section d'investissement

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|--|-------------------|---|-------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 12 800,00 | 001 - Excédent d'investissement reporté | 112 548,27 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 13 725,00 | 16 – Emprunts et dettes assimilés | 60 774,45 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 187 001,00 | 27 - Autres immobilisations financières | 11 269,69 |
| Total dépenses réelles | 213 526,00 | Total recettes réelles | 184 592,41 |
| Total dépenses d'ordre | 350,00 | Total recettes d'ordre | 29 283,59 |
| Total dépenses d'investissement | 213 876,00 | Total recettes d'investissement | 213 876,00 |

Réalisations de travaux :

- Quartier nord : mise en séparatif,
- Quartier de la Place de l'église – Le Pavillon : renforcement du réseau d'adduction d'eau potable.

Ces travaux nécessiteront d'avoir recours à l'emprunt suivant le montant des travaux.

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➤ Section de fonctionnement

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|---|------------------|--|------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 43 000,00 | 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 40 039,32 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 35 000,00 | 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 43 960,68 |
| 66 – Charges financières | 2000,00 | | |
| 67 – Charges exceptionnelles | 100,00 | | |
| 022 – Dépenses imprévues | 3 900,00 | | |
| Total dépenses de fonctionnement | 84 000,00 | Total recettes de fonctionnement | 84 000,00 |

➤ Section d'investissement

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|--|------------------|--|------------------|
| 001 – Déficit d'investissement reporté | 7 269,62 | 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 14 052,24 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 85 839,38 | 13 - Subventions d'investissement reçues | 79 056,76 |
| Total dépenses d'investissement | 93 109,00 | Total recettes d'investissement | 93 109,00 |

Les principaux projets :

- Amélioration des routes forestières de Pré Goyet, Golet Brunet, Montpommier, Colliard et les Monts d'Ain. Cette opération se déroulera en collaboration avec les communes de Nantua et Les Neyrolles, et la participation des principaux propriétaires privés, la commune de Brénod étant maître d'ouvrage. L'Office National des Forêts assurera la maîtrise d'œuvre des travaux.
- Travaux sylvicoles :
 - o Intervention en futaie irrégulière,
 - o Dégagement manuel de plantations.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

➤ **Section de fonctionnement**

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|---|------------------|--|------------------|
| Total dépenses d'ordre | 39 157,19 | 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses | 28 125,00 |
| | | 75 – Autres produits de gestion courante | 11 032,05 |
| | | 002 – Excédent de fonctionnement reporté | 0,14 |
| Total dépenses de fonctionnement | 39 157,19 | Total recettes de fonctionnement | 39 157,19 |

➤ **Section d'investissement**

| DEPENSES (H.T.) | | RECETTES (H.T.) | |
|--|------------------|--|------------------|
| 16 – Emprunts et dettes assimilés | 39 157,19 | Total recettes d'ordre | 39 157,19 |
| Total dépenses d'investissement | 39 157,19 | Total recettes d'investissement | 39 157,19 |

Le dernier lot du lotissement est en cours de transaction.

Fait à Brénod, le 25 avril 2017

Le Maire,

Annie CARRIER